

Pour les entreprises et les collectivités de Bourgogne-Franche-Comté, LA CHALEUR RENOUVELABLE EST PROFITABLE !

La relance verte structure les efforts accomplis par la France pour sortir par le haut de la crise économique et sanitaire. En particulier, **le Fonds Chaleur, géré par l'ADEME, est plus que jamais mis au service des entreprises et des collectivités** qui souhaitent convertir leur énergie fossile ou valoriser leur chaleur fatale¹.

Ainsi, l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté accompagne grâce au Fonds Chaleur la reconversion des installations de froid et de chaud au profit de l'utilisation d'une énergie renouvelable. Les entreprises et les collectivités qui acceptent de s'engager dans un tel processus bénéficient de l'expertise de l'ADEME et d'une aide à l'investissement comprise désormais entre 30 et 60 % du montant du projet.



**LE FONDS CHALEUR,
UN TREMLIN VERS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

En France, la production de chaleur pèse pour moitié dans la consommation d'énergie². Or, cette production dépend encore principalement de la mobilisation d'énergies fossiles, fioul ou gaz.

C'est pourquoi, réservé aux collectivités, aux bailleurs et aux industriels, le Fonds Chaleur abonde de manière substantielle les projets d'investissement en faveur de la décarbonation de la production de chaleur.

Cette chaleur est en général utilisée dans le cadre d'un réseau de chauffage urbain. Ou encore, elle contribue à un processus industriel, reposant sur une cuisson, par exemple. La chaleur fatale, quant à elle, est principalement le fait de procédés industriels ; mais elle est aussi de plus en plus issue des centres d'hébergement de données informatiques.

Les projets concernés sont les chaufferies biomasse, le solaire thermique, les réseaux de chaleur et de froid, la méthanisation, la géothermie et la récupération de chaleur fatale.

Jean-Yves Richard est le coordinateur du pôle transition énergétique de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté. « **Entre 2009 et 2019, nous avons accompagné 116 projets, distribuant 136 millions d'euros aux acteurs engagés. Ces aides représentent en moyenne 31 % du montant des investissements consentis par les industriels et les collectivités. Avec un effort de l'État encore plus conséquent et une prise de conscience plus large des enjeux du renouvelable, nous espérons faire beaucoup plus dans notre région pour les années qui viennent.** »



LE FONDS CHALEUR, UN ACCÉLÉRATEUR DE PROJETS

Pour présenter un projet et bénéficier du Fonds Chaleur, il faut tout simplement se manifester auprès de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté³. Ensuite, il suffit de se laisser guider, comme l'explique Jean-Yves Richard. « Nous accompagnons les projets en tant que conseil neutre et gratuit. Durant la phase de conception, nous menons deux étapes d'études : les études d'opportunité, pour valider l'intérêt même de l'investissement, et les études de faisabilité, pour évaluer la possibilité technique d'aboutir au résultat recherché. En plus, bien sûr, du soutien financier, puisque l'ADEME attribue des aides aussi bien pour les études que pour les travaux. »

Les aides peuvent atteindre 60 % de l'investissement dans certaines configurations, comme pour un réseau de chaleur ou pour la méthanisation. Cumulée avec d'autres dispositifs portés par des partenaires de l'ADEME comme la Région ou l'Europe, la prise en charge de l'investissement peut même représenter 80 %.

Pour autant, la motivation des entreprises ou des collectivités qui s'engagent dans ce type de projet réside surtout dans l'intérêt qu'elles y trouvent. En interrogeant les pionniers du Fonds Chaleur, il est possible de distinguer trois bénéfices à un chantier de chaleur ou de froid renouvelables :

- La **production d'une énergie décentralisée**, qui ne dépend pas d'un approvisionnement lointain et dans certaines circonstances aléatoire, avec la satisfaction de maîtriser le cycle complet de l'énergie que l'on consomme.
- La **maîtrise des coûts**, affranchis des considérations géopolitiques.
- La contribution à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, et donc l'amélioration du bilan RSE de l'entreprise ou de la collectivité. C'est un argument d'attractivité qui porte de plus en plus auprès des jeunes générations, nouveaux habitants ou nouveaux embauchés.

1 - Chaleur générée par un processus industriel ou produite lors d'une incinération

2 - <https://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-l'action/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref>

3 - <https://www.bourgogne-franche-comte.ademe.fr/lademe-en-region/trouver-votre-contact>

LA CHALEUR RENOUVELABLE, C'EST PROFITABLE

Une campagne à l'identité forte
pour interpeller, fédérer et agir.



JUSQU'À 60 %
DE FINANCEMENT POUR INSTALLER
UN RÉSEAU DE CHALEUR

**ÇA MET TOUT
LE MONDE
RACCORD !**

COLLECTIVITÉS,
LA CHALEUR RENOUVELABLE, C'EST PROFITABLE !

09 85 60 20 35 | fondschaleur.ademe.fr

FONDS CHALEUR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME
FRANC CLÉAN



LA CHALEUR
RENOUVELABLE
C'EST
PROFITABLE !

POUR VOUS ACCOMPAGNER

09 85 60 20 35 | fondschaleur.ademe.fr

FONDS CHALEUR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME
FRANC CLÉAN



JUSQU'À 45 %
DE FINANCEMENT SUR VOTRE
INSTALLATION CHALEUR OU FROID ?

**FAITES-VOUS
UNE PLACE
AU SOLEIL !**

ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS,
LA CHALEUR RENOUVELABLE, C'EST PROFITABLE !

09 85 60 20 35 | fondschaleur.ademe.fr

FONDS CHALEUR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME
FRANC CLÉAN



JUSQU'À 45 %
DE FINANCEMENT POUR PRODUIRE
DE LA CHALEUR OU DU FROID
AVEC LA GÉOTHERMIE

**SOUS LES PAVÉS
LA SOLUTION !**

ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS,
LA CHALEUR RENOUVELABLE, C'EST PROFITABLE !

09 85 60 20 35 | fondschaleur.ademe.fr

FONDS CHALEUR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME
FRANC CLÉAN

L'ADEME en bref

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr et sur @ademe.

Pour toute demande d'interview de l'ADEME BFC,
merci de bien vouloir nous contacter aux coordonnées ci-dessous.

CONTACT PRESSE

Mélanie Voisard

Buzz & Compagnie / melanie.voisard@buzzetcompagnie.com / **06 12 52 53 15**

Théo Sainte-Marie

Buzz & Compagnie / theo.saintemarie@buzzetcompagnie.com / **06 29 30 07 51**